

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Bureau des Stages

47 avenue de la Forêt Noire
F-67082 STRASBOURG Cedex

☎ : +33 (0)3 68 85 87 69

✉ : stages-iep@unistra.fr



Les Volontariats Internationaux dans le cadre d'un stage

Les V.I. peuvent être acceptés par l'IEP dans le cadre d'un stage, sous certaines conditions :

- 1 - Ils doivent faire l'objet d'un double contrat : un contrat de V.I. **et** d'une convention de stage.
- 2 - Le contrat et la convention seront rigoureusement identiques sur l'objet, les missions et le lieu du stage.
- 3 - La partie "gratification" sur la convention de stage devra mentionner l'existence d'un contrat de V.I.
- 4 - Les dates de début et de fin du stage pourront être différentes de celle du V.I. (qui pourra continuer jusqu'à 24 mois alors que le stage ne durera que quelques mois), mais toujours comprises dans les dates du V.I.

Avant de monter votre projet de « stage en V.I. », contactez le bureau des stages.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant les V.I. sur les sites suivants :

[CIVIWEB](#)

[UBIFRANCE](#)